

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

REGLEMENT NUMERO 2022-04-01 MODIFIANT EL RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-04 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas :

QUE le règlement numéro 2022-04-01 intitulé : Règlement modifiant le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19h30, le lundi 05 mai au 1302, rue Principale à Saint-Stanislas;

A obtenu son certificat de conformité de la MRC les Chenaux le 28 mai 2025 ;

Est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'affaires;

Est entré en vigueur le 04 juin 2025 lors de la publication d'un avis aux endroits prévus par le conseil municipal.

Donné à Saint-Stanislas, ce 04 juin 2025



Marie-Claude Jean
DG et greffière-trésorière